



THIONVILLE > FENSCH

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 25 septembre 2019 à 19h00, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

M. ZENNER Bernard	M. BARBE Jérôme	M. HERGAT Michel	M. LANGENFELD Guy
M. CINO Frédéric	M. BALCERZAK Roland	Mme CONTRERAS Céline	M. PETERMANN Mathieu
M. PHILIPPE Lionel	M. LORENTZ Maurice	Mme ZYDEK Christine	Mme CEDAT-VERGNE N.
M. LA VAULLEE J.-Pierre	M. LEUBE Michel	M. VOUIN Jean-Pierre	M. VUILLEMARD Patrick
M. ANDRE René	M. BECKER Patrick	Mme BRIER Marcelle	M. FERRERO Marc
M. GANDECKI Claude	Mme RENAUX Patricia	M. SAPIN Bruno	M. SCHITZ Denis
M. WALTER Jean-Marie	M. FRIJO Antoine	M. HEYERT Jean-Marc	M. HOLSENBURGER A.
M. JURCZAK Serge	Mme KHAMASSI Kheira	M. LAVAUT José	M. LEBOURG Gérald
M. MEDVES Jean-François	Mme SPERANDIO F.	M. TOCZEK Jean-Paul	

Procurations :

M. THOUVENIN J.-Marie	a donné procuration à	M. ZENNER Bernard
M. KLOP Jean		M. GANDECKI Claude
M. LA VAULLEE J.-Pierre		Mme CEDAT-VERGNE N. (à partir du point 9)
M. LOUIS Jean-Charles		Mme RENAUX Patricia
M. MIZZON Jean-Marie		M. SCHREIBER Roger
M. PERLATI Daniel		M. SAPIN Bruno
M. NOEL Guy		Mme ZYDEK Christine
Mme SASSELLA Sylvie		M. JURCZAK Serge
M. SZUREK Michel		M. HERGAT Michel

Absents excusés :

M. BAUR Denis	M. BROUILLET Laurent	M. GREINER Philippe
M. DI BARTOLOMEO R	Mme FRIJO Marie-Rose	M. CHRISTNACKER D.

Absents non excusés :

M. LATTWEIN Jean-François	M. IORIO Antoine	M. WANNINGER J.-Marc	M. PERON Patrick
Mme FICARRA Béatrice	M. OCTAVE Henri	M. BOGUET Henri	M. DORVEAUX Lionel

La séance débute à 19h07.

Début de la séance :

Membres en exercice : 58
Présents : 32
Procurations : 8
Absents : 18

Arrivée de Mme KHAMASSI, de Mme BRIER, de M. LORENTZ et de M. LEBOURG au cours du point 3.

A partir du point 3 :

Membres en exercice : 58
Présents : 36
Procurations : 8
Absents : 14

Au cours du point 8, départ de M. LA VAULLEE (abstention).

A partir du point 9 :

Membres en exercice : 58
Présents : 35
Procurations : 9
Absents : 14

Pour le vote du point 12 :

Membres en exercice : 58
Présents : 34
Procurations : 8
Absents : 16

Les délégués de Cattenom ne participent pas au vote.

A partir du point 13 :

Membres en exercice : 58
Présents : 35
Procurations : 9
Absents : 14

La séance est levée à 20h05.

Assistaient en outre :

Mme AUBURTIN-COLNOT Isabelle, directrice générale du SMiTU
M. ANDRE Cédric, directeur adjoint du SMiTU
M. DIMEL Sébastien, responsable des finances du SMiTU
Mme SCHLIENGER Sylvaine, chargée de mission PDU et Citézen du SMiTU
Mme RAGNI Sandrine, assistante de direction du SMiTU
M. DEFAZIO Jérémy, chargé de communication et marketing du SMiTU

POINT 12 – DELIBERATION N° 2019/49 - SUBVENTIONS POUR ABRIS VOYAGEURS

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 18 novembre 2010 fixant le cadre d'attribution des subventions concernant le remplacement des abris voyageurs et la mise en accessibilité des arrêts de bus,

Vu le règlement d'attribution des subventions pour les abris voyageurs, mise en accessibilité des points d'arrêts et autres aménagements du territoire adoptés par le Comité Syndical lors de la séance du 11 mars 2015,

Une collectivité a fait parvenir au SMiTU le dossier de demande de subvention suivant :

Ville de Cattenom

Subvention pour abris voyageurs

	Coût total		Montant subventionné
1 Arrêt « Sentsich Synagogue »			
Montant HT :	7 500,00 €	Subvention SMiTU	3 000,00 €
Pose HT	150,00 €	Subvention SMiTU (15%)	22,50 €
TOTAL	7 650,00 €		3 022,50 €

Il est demandé au Comité Syndical d'autoriser le Président à verser cette subvention dans la limite des montants dépensés par la collectivité.

Les crédits sont inscrits au Budget 2019.

Le Bureau Syndical en date du 11 septembre 2019 ainsi que la commission Finances – Personnel en date du 18 septembre 2019 ont donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents (les délégués de la commune de Cattenom ne participent pas au vote), autorise le Président à verser cette subvention dans la limite des montants dépensés par la collectivité.

Pour extrait conforme,
A Yutz, le 26 septembre 2019
Le Président

Roger SCHREIBER

